

# Appel à projets

# Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre



Du 30 juin au 15 septembre 2014



**ADEME**  
BP 115 – 98713 Papeete  
Tél : 40 46 84 71  
[ademe.polynesie@ademe.fr](mailto:ademe.polynesie@ademe.fr)



**Service des énergies**  
BP 3829 – 98713 Papeete  
Tél. : 40 46 82 50  
[secretariat@energie.gov.pf](mailto:secretariat@energie.gov.pf)

---

## APPEL A PROJETS

### « BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE »

#### REGLEMENT

---

#### 1. Contexte et enjeux

---

Le partenariat de la Polynésie française et de l'ADEME conclu pour l'accompagnement de la politique énergétique fixe comme objectifs prioritaires :

- la protection de l'environnement,
- la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que la promotion des énergies renouvelables,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la mise en place d'actions d'éducation, de sensibilisation et de formation en environnement.

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la Polynésie française et l'ADEME souhaitent inciter un maximum d'acteurs à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Le Plan Climat Stratégique de la Polynésie française a ainsi été également élaboré, dans le cadre du même partenariat entre la Polynésie française et l'ADEME.

Ces démarches sont soutenues par l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre de son mandat d'accompagnement technique et d'appui financier aux politiques de lutte contre le changement climatique et de coopération avec l'ADEME au niveau national.

La réalisation de diagnostics des émissions de gaz à effet de serre par des entreprises fait également partie des objectifs de la cellule Développement Durable de la CCISM, créée en partenariat avec l'ADEME et la Polynésie française.

## 2. Objectifs

---

La Polynésie française et l'ADEME ont choisi d'accompagner les entreprises, les associations et les collectivités territoriales pour leur permettre d'établir un bilan quantifié des émissions de GES engendrées par leur activité et de connaître leurs marges de manœuvre pour les diminuer à court et long terme.

## 3. Cibles et périmètre de l'appel à projets

---

L'appel à projets est ouvert aux **entreprises et collectivités**. Le cas échéant, les candidatures d'associations présentant un périmètre pertinent pourront être examinées.

Chaque dossier devra correspondre au périmètre complet impacté par l'activité d'un candidat. En particulier pour les collectivités, seuls les projets s'intéressant à l'ensemble du territoire et des services seront retenus.

L'appel à projets est ouvert à tout le territoire de la Polynésie française.

## 4. Critères à respecter

---

### 4.1. Contenu

Les cahiers des charges projetés devront être conformes aux objectifs des guides pour la rédaction d'un cahier des charges de consultation pour la réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, soit d'une entreprise, soit d'une collectivité territoriale et de son territoire. Les versions à jour de ces documents sont disponibles sur : [www.diagademe.fr](http://www.diagademe.fr)

Ces modèles de cahiers des charges concernent les diagnostics relatifs aux émissions de GES d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale et de son territoire, dont la mise en œuvre se base sur l'utilisation de la méthode de calcul dite Bilan d'émission de GES développée par l'ADEME. Il en précise les objectifs et le contenu ainsi que les modalités de réalisation par un prestataire technique extérieur pour :

- la phase de diagnostic allant jusqu'à l'établissement de préconisations d'actions de réduction
- et/ou la phase d'accompagnement pour la mise en œuvre de certaines de ces préconisations.

Le cahier des charges projeté devra être adapté aux enjeux et spécificités du contexte dans lequel se trouve le candidat.

### 4.2. Consultation et sélection du prestataire

Les modalités de consultation et de sélection du prestataire seront conformes à la réglementation en vigueur (et notamment aux règles de la commande publique pour les maîtrises d'ouvrage publiques).

Le candidat fait son affaire de la préparation des pièces administratives nécessaires, de la rédaction de l'annonce et de sa publication.

Les représentants du Comité de Gestion de l'Accord-Cadre pourront être associés à la rédaction des éléments de consultation et au processus de sélection du prestataire, à la demande du candidat, demeurant seul donneur d'ordre.

Le prestataire devra pouvoir démontrer qu'il a été destinataire d'une formation à l'utilisation de la méthode de Bilan d'émission de GES développée par l'ADEME.

A titre d'information, l'annexe 1 donne la liste des bureaux d'étude formés localement.

Le bénéfice de l'appel à projets ne sera acquis par le candidat qu'à la suite de la validation de l'offre du prestataire retenu.

Cette validation lui sera signifiée par un courrier formel.

### **4.3. Conduite du projet**

#### Désignation d'un référent

Pour le bon déroulement du projet et en particulier de la phase diagnostic, le lauréat désignera une personne compétente, chargée de suivre la prestation et de servir d'interlocuteur au prestataire.

Ce pilote interne devra disposer de moyens suffisants (formation, disponibilité, documentation...) pour mener à bien sa mission et devra faciliter les investigations du prestataire et assurer la correcte transmission des informations.

#### Création d'un comité de pilotage

Le lauréat organisera un comité de pilotage de l'étude, incluant notamment :

- Un représentant de la Polynésie française,
- Un représentant de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

S'il le souhaite, pourront être associés à ce comité de pilotage :

- un représentant de l'Agence Française de Développement (AFD),
- le conseiller Développement Durable de la CCISM.

Il aura pour rôles de :

- mener la réunion de lancement avec le prestataire retenu,
- valider les différents points d'étapes et les rendus intermédiaires,
- valider le rendu final,
- faciliter le travail du prestataire,
- alimenter en informations et données les travaux du prestataire.

Maître d'ouvrage de l'étude, le lauréat assurera à ce titre :

- l'organisation des réunions du Comité de Pilotage, qu'il est chargé de convoquer,
- la transmission préalable des documents produits aux membres du Comité.

*Pour les entreprises :*

*En cas d'association de la cellule Développement Durable de la CCISM au comité de pilotage, le conseiller Développement Durable pourra réaliser gratuitement une visite conseil environnement-sécurité, au bénéfice du lauréat.*

#### **4.4. Partage des informations**

##### Transmission des documents

Durant l'étude, la Polynésie française et l'ADEME récupéreront une copie (informatique de préférence) des données brutes, des différents documents recueillis par le bureau d'étude auprès des différents interlocuteurs lors de ses travaux, ainsi que les rapports intermédiaires et final et les supports de présentation correspondants.

Tous les documents seront remis ou transmis sous format informatique en version modifiable sous le format Microsoft Office (.doc, .xls, .ppt, ...), ainsi qu'au format .pdf, à la Polynésie française et à l'ADEME.

##### Propriété de l'étude

Le lauréat concède, à la Polynésie française et l'ADEME, le droit d'utiliser les résultats et les données recueillies lors de l'étude.

Les éléments recueillis et diffusés seront anonymisés et respecteront notamment le secret industriel.

#### **4.5. Engagement du lauréat**

Le lauréat s'engage à soumettre à son instance décisionnelle (assemblée délibérante, conseil d'administration, ...) les préconisations issues de l'étude validée par le Comité de Pilotage.

### **5. Déroulement de l'appel à projets et calendrier**

---

L'appel à projets se déroulera en 2 temps :

- la réalisation d'un dossier de candidature,
- la sélection des candidats.

#### **5.1. Dépôt du dossier de candidature**

Les dossiers sont à adresser par voie postale à l'adresse suivante :

Secrétariat du Comité de gestion - ADEME Polynésie française  
BP 115, 98 713 Papeete

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec :

Isabelle COM – 40 46 84 71 – [isabelle.com@ademe.fr](mailto:isabelle.com@ademe.fr)

Emilie NOWAK – 40 46 80 88 - [emilie.nowak@energie.gov.pf](mailto:emilie.nowak@energie.gov.pf)

<p style="text-align: center;">Le dossier devra être réceptionné complet au plus tard le <b>15 septembre 2014.</b></p>
--

## **5.2. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature comportera les éléments suivants :

- un courrier par lequel le candidat s'engage à respecter les règles de l'appel à projets, au besoin en s'appuyant sur le modèle proposé en annexe 2 du présent règlement,
- un exposé des motivations du candidat notamment en termes d'enjeux et d'objectifs au regard du contexte de la collectivité et de ses projets,
- le cahier des charges projeté pour l'étude,
- le calendrier et le plan de financement prévisionnels,
- une fiche de renseignements généraux, sur le modèle proposé en annexe 3,
- le relevé d'identité bancaire du candidat,
- un avis de situation ISPF,

*pour les collectivités :*

- une délibération de l'organe décisionnel ou une attestation donnant pouvoir au signataire de la demande à engager l'opération

*pour les entreprises :*

- la fiche de déclaration des aides reçues, sur le modèle proposé en annexe 4,
- un extrait Kbis,
- une attestation sur l'honneur de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales, sur le modèle proposé en annexe 5,
- le bilan et les comptes de résultats du dernier exercice comptable.

## **5.3. Sélection des candidats**

Le secrétariat du Comité de Gestion de l'accord-cadre s'assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers ; les projets éligibles sont alors instruits au fil de leur arrivée par le Comité de Pilotage de l'appel à projets.

La sélection des candidatures sera effectuée par le Comité de Gestion de l'Accord-Cadre.

Un courrier du secrétariat du Comité de Gestion de l'Accord-Cadre informera les candidats de l'issue de la sélection.

Une fois le choix du prestataire effectué, une convention entre la Polynésie française, l'ADEME et le lauréat sera établie et formalisera les engagements des partenaires.

## **6. Soutien technique et financier**

---

Le Comité de Gestion de l'Accord-Cadre a décidé de mettre en place un système de soutien technique et financier sous forme :

- d'une assistance technique pour les phases suivantes :
  - rédaction des éléments de consultation et sélection du prestataire, à la demande du candidat,
  - suivi de la réalisation du diagnostic,
  - pour les entreprises et à leur demande : réalisation d'une visite conseil environnement-sécurité.
- d'un soutien financier à hauteur de 50 à 70% maximum (Cf. annexe 6) du montant HT du diagnostic, sur une assiette éligible de 2 000 000 XPF HT maximum.

Le taux d'aide et les modalités de versement de la subvention seront fixés définitivement dans la convention passée avec le lauréat.

## **7. Valorisation des opérations**

---

Il appartient à chaque lauréat d'assurer sa propre communication autour du projet.

Les lauréats autorisent néanmoins la Polynésie française et l'ADEME à réaliser des actions de communication et de diffusion de l'information sur leurs opérations. Ces dernières pourront prendre différentes formes : visites, publications, conférences et journées techniques, photos, films, ...

Les lauréats s'engagent à mettre à disposition de, et/ou à autoriser, la Polynésie française et l'ADEME à utiliser les supports nécessaires (photo, vidéo, témoignages) à leurs actions de communication.

Ces supports pourront notamment être utilisés dans des formations ou opérations de sensibilisation.

**ANNEXE 1 (INFORMATIVE)**  
**LISTE DES PRESTATAIRES AYANT RECU LA FORMATION ORGANISEE**  
**PAR L'ADEME EN POLYNESIE FRANÇAISE EN AVRIL 2011**

---

**AVERTISSEMENT**

Cette liste ne préjuge notamment pas de l'existence d'autres prestataires, présents sur le territoire, ayant reçu une formation agréée et aptes à réaliser des Bilans GES.

<i>Nom du prestataire</i>	<i>Société</i>
<b>WARY David</b>	EURL ODEWA
<b>TANRET Donatien</b>	CAPSE PF (Capital Sécurité Environnement)
<b>NUFOUY Gérald</b>	SAS SOCOTEC POLYNESIE
<b>NOBLE-DEMAY Alban</b>	SARL NDA
<b>MOULON Angélique</b>	SOCIETE SPEED - PAPEETE
<b>MOLMY BERNARD</b>	TAHITI ECO ENERGIE C3E
<b>LE MOIGNE-CLARET Teraina</b>	SAS SOCOTEC POLYNESIE
<b>LAPLANE Lydie</b>	SNC PAE TAI PAE UTA
<b>HUIOUTU HAPAITAHAA Teva</b>	HUIOUTU HAPAITAHAA - PAPEETE



**ANNEXE 2 (INFORMATIVE)**  
**MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE**

---

Courrier à adresser à l'adresse suivante :

**Secrétariat du Comité de Gestion**

**ADEME Polynésie française**

BP 115

98 713 PAPEETE

Objet : Appel à projets «Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre»

Monsieur le Président du Comité de Gestion,

Je soussigné(e) *nom prénom fonction* représentant *organisme – coordonnées* souhaite faire acte de candidature à l'appel à projets «Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre».

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement concernant l'appel à projets, en particulier les principes à respecter et les modalités d'aides apportées par la Polynésie française et l'ADEME, et m'engage à le respecter.

Vous trouverez joints à ce courrier les éléments complémentaires du dossier de candidature, tels que définis dans le règlement de l'appel à projets.

Vous voudrez bien noter que le référent pour la mise en œuvre de ce projet est *nom prénom fonction coordonnées*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à .....

Le .....

*Nom, prénom du représentant de l'organisme*

**ANNEXE 3 (INFORMATIVE)**  
**MODELE DE FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

---

Raison Sociale : .....

Statut Juridique : .....

Adresse complète :

.....  
.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Nom et Qualité de la personne habilitée à signer le contrat :

.....

Nom du responsable du suivi du dossier : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Mail: .....

N° SIRET / TAHITI : .....

*pour les entreprises uniquement :*

Code NAF (ex APE) : .....

Enregistrement au : registre du commerce  ; répertoire des métiers

Effectif de l'entreprise : .....

Date de création de l'entreprise : .....

PME ou appartenance éventuelle à un groupe (préciser le taux de participation, l'effectif et le CA du groupe) :

.....  
.....

**PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

(secteur d'activité, production, zone de production, zone de commercialisation ...)

.....  
.....

**PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT DANS LEQUEL DOIT ETRE REALISEE L'OPERATION (si différent de l'entreprise)**

(secteur d'activité, production, zone de production, zone de commercialisation, technologies mises en œuvre ...)

.....  
.....

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE EN COURS  OUI  NON

**ANNEXE 4 (INFORMATIVE)**  
**MODELE DE DECLARATION DES AIDES**

ENTREPRISE :

N° SIREN / N° TAHITI :

- 1) **Ensemble des aides accordées à l'entreprise, ayant fait l'objet d'un versement au cours des 3 exercices fiscaux précédant la date de signature de cette déclaration ou déjà décidées et pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir:**

<i>Description de l'aide (Origine – description synthétique)</i>	<i>Date de décision</i>	<i>Montant total de l'aide notifiée en €</i>	<i>de minimis (Mettre une croix)</i>	<i>Montant de minimis en €</i>	<i>Sommes perçues (détailler les montants et dates de perception) en €</i>	<i>Sommes à percevoir (détailler les montants et dates prévisionnelles)</i>
<b>TOTAL</b>						

- 2) **Ensemble des aides accordées ou envisagées pour le projet présenté :**

Descriptif succinct du projet :

Etablissement :

<i>Description de l'aide (Origine – description synthétique)</i>	<i>Date de décision</i>	<i>Montant de l'aide</i>	<i>De minimis (Mettre une croix)</i>	<i>Montant de minimis</i>
ADEME – Aide à la décision				

Je soussigné, \_\_\_\_\_, certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus (parties non grisées) :

Date : ...../...../.....

Signature de la personne ayant qualité à engager l'entreprise :  
*(Nom et qualité du signataire)*

**CACHET DE  
L'ENTREPRISE**

**LE MONTANT TOTAL DES AIDES DE MINIMIS PERÇUES PAR L'ENTREPRISE NE PEUT EXCEDER 200 000 EUROS SUR 3 ANS.**

**ANNEXE 5 (INFORMATIVE)**  
**MODELE DE D'ATTESTATION CONCERNANT**  
**LES OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES**

---

(à établir sur papier à en-tête)

Je soussigné, .....agissant en tant que .....  
de l'entreprise.....certifie que mon entreprise est en  
situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Fait le:

Signature  
et cachet de l'entreprise

---

**ANNEXE 6 (INFORMATIVE)****TAUX D'AIDE MAXIMUM SELON LE TYPE DE MAITRISE D'OUVRAGE**

---

<b>Catégorie</b>	<b>Effectif</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>ou</b>	<b>Total du bilan</b>	<b>Taux d'aide maximum</b>
<b>Grande entreprise</b>	> 250	> 50 millions €	ou	> 43 millions €	<b>50%</b>
<b>Moyenne entreprise</b>	< 250	< 50 millions €	ou	< 43 millions €	<b>60%</b>
<b>Petite entreprise</b>	< 50	< 10 millions €	ou	< 10 millions €	<b>70%</b>
<b>Associations</b>					<b>70%</b>
<b>Collectivité</b>					<b>70%</b>

## L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

